



**Date de la
Convocation :**
16/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

**Date d'affichage
de l'ordre du jour :**
13/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers :**
Exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 2
Votants : 22

Commune de La Rivière-Saint-Sauveur
Séance ordinaire du
20 MARS 2026

Objet : 2026-13 création des commissions communales et désignation des membres

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Depirou, maire.

Étaient également présents : M. MARCHIS, Mme PETIT, Mme ROCHE, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, Mme BESLON, M. POTEL, Mme GUESNET, Mme BARBEY, M. LAUNAY, Mme LEMAIRE, M. CAMBRUNE, M. YON, Mme DOMIN, M. GROD, M. MENARD, M. MESSU, Mme SARAIEV.

Excusés : M. ALLEAUME a donné pouvoir à Mme DOMIN, M. LEBAS a donné pouvoir à Mme. SARAIEV

Mme AUDOU Véronique, absente.

Mme GUESNET Louise a été désignée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ; Considérant que le Conseil municipal peut former des commissions permanentes, chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former des commissions permanentes chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Maire en est le président de droit. Dès leur première réunion, elles désignent un vice- président qui peut les convoquer et les présider. Il est proposé ainsi



de décider la création des commissions facultatives suivantes (elles seront composées de 6 membres, plus le Maire) :

- Création des commissions :

Chaque commission est composée de :

- **6 membres titulaires ;**
- **3 membres suppléants.**

La répartition des sièges respecte le principe de **représentation proportionnelle** pour permettre l'expression pluraliste des élus. **Un siège titulaire est attribué d'office à la minorité** dans chaque commission.

Les membres suppléants remplacent les titulaires en cas d'absence ou d'empêchement. Ils peuvent assister aux réunions sans droit de vote, sauf en cas de remplacement d'un titulaire.

Il est créé **cinq commissions municipales permanentes**, chargées d'étudier les dossiers relevant de leurs compétences respectives et de formuler des avis ou propositions. Ces commissions sont les suivantes :

Commissions	Membres de la majorité	Membres de la minorité
Commission des Manifestations, Commerce et Vie associative <i>Compétences</i> : Organisation des manifestations locales, soutien au commerce de proximité, relations avec les associations, subventions aux associations, animation du territoire.	<u>TITULAIRES</u> 1-Mme PETIT Anne 2- M. ALLEAUME Thibault 3-Mme BESLON Pascale 4- Mme GUESNET Louise 5-Mme AUDOU Véronique	6- Mme SARAEV Séverine
	<u>SUPPLÉANTS</u> 1- Mme PILATTE Virginie 2- Mme DOMIN Aurélie 3- M. GROD Grégory	

<p>Commission des Finances</p> <p><i>Compétences</i> : Budget communal, fiscalité locale, gestion financière, marchés publics, affaires juridiques, ressources humaines.</p>	<p><u>TITULAIRES</u></p> <p>1-M. POTEL Luc 2-Mme ROCHE Mélanie 3-Mme PILATTE Virginie 4-Mme LEMAIRE Aurélie 5-Mme PETIT Anne</p> <p><u>SUPLÉANTS</u></p> <p>1-Mme GUESNET Louise 2-M. YON Stéphane</p>	<p>6- Anthony LEBAS</p>
<p>Commission des Travaux</p> <p><i>Compétences</i> : Voirie, bâtiments communaux, réseaux (eau, assainissement, éclairage public), propreté, gestion des espaces publics.</p>	<p><u>TITULAIRES</u></p> <p>1-M. YON Stéphane 2-M. MENARD Gérard 3-M. LAUNAY Serge 4-M. GROD Grégory 5-M. CAMBRUNE Marc</p> <p><u>SUPLÉANTS</u></p> <p>1-M. POTEL Luc 2-Mme BESLON Pascale 3-Mme PEYROCHE Jessica</p>	<p>6- M. MESSU Ludovic</p>
<p>Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement</p> <p><i>Compétences</i> : permis de construire, aménagement du territoire, transition écologique, protection de l'environnement.</p>	<p><u>TITULAIRES</u></p> <p>1-M. FARIDE François 2-M. YON Stéphane 3-M. LAUNAY Serge 4-Mme PETIT Anne 5-Mme BARBEY Estelle</p> <p><u>SUPLÉANTS</u></p> <p>1-M. CAMBRUNE Marc 2-M. MARCHIS Jean 3-Mme ROCHE Mélanie</p>	<p>6- M. MESSU Ludovic</p>
<p>1. Commission des Affaires scolaires</p>	<p><u>TITULAIRES</u></p> <p>1-M. POTEL Luc 2-Mme BARBEY Estelle</p>	<p>6- M. MESSU Ludovic</p>

<i>Compétences</i> : École primaire, restauration scolaire, suivi des activités périscolaires, petite enfance, relations avec les parents d'élèves.	3-Mme DOMIN Aurélie 4-Mme GUESNET Louise 5-Mme LEMAIRE Aurélie	
	<u>SUPLÉANTS</u> 1-Mme PILATTE Virginie 2-Mme PEYROCHE Jessica	

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création des commissions telles qu'elles sont présentées ci-dessus par le rapporteur.

Didier DEPIROU
Maire de La Rivière-Saint-Sauveur

